
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2022

Régulièrement convoqué le 04 novembre 2022

Le 14 novembre à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

Présents (es) : Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Éric PHÉLIPPEAU, Mme Ghislaine SAVIN, M. Laurent CHAUVÉAU, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, M. Cyril MANIN, Mme Fabienne MENOVAR, M. Chérif HEROUM, Mme Pauline CABANE : Adjoints au Maire. M. Norbert GRAVES, Mme Anne BELLE, M. Jacques ROCCI, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Florence VINENT, Mme Vanessa VIAU, Mme Sandrine MAGNETTE, M. Vincent PERROUX, M. Julien DECORTE, M. Jérôme BEAUTHÉAC, M. Karim OUMEDDOUR, M. Dorian PLUMEL, M. Christophe ROISSAC, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Karim BENSID-AHMED, Mme Cécile GILLET, M. Laurent MILAZZO, Mme Françoise CAPMAL, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

Pouvoirs : Mme Sylvie VERCHÈRE (pouvoir Mme Vanessa VIAU), Mme Danièle JALAT (pouvoir Mme Marie-Christine MAGNANON), Mme Catherine MATSAERT (pouvoir Mme Florence VINENT), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION (pouvoir Mme Pauline CABANE), M. Nicolas DELOLY (pouvoir M. Philippe LHOTTELLIER), M. Laurent LANFRAY (pouvoir Mme Patricia BRUNEL-MAILLET)

Absent(e)s ou excusé(e)s : Mme Demet YEDILI, M. Jean-Frédéric FABERT, M. François COUTOS-THEVENOT

Secrétaire de Séance : Mme Aurore DESRAYAUD

6.01 - AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Madame Pauline CABANE, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

La ville de Montélimar a délégué en 2019, la gestion du service public de restauration scolaire et de portage de repas à domicile à la société de restauration et de services, SODEXO.

Ce contrat prévoit un certain nombre de prestations qui doit être aujourd'hui redéfini.

Ainsi, il était prévu que SODEXO devait fournir un fruit à la récréation et un goûter en fin d'après-midi à chaque enfant.

Il s'avère que pour la première disposition, cette distribution a été suspendue du fait de la crise sanitaire et qu'il ne paraît plus utile de la remettre en place. Pour l'opération « goûters », la Ville a fait le constat que très peu de communes, au sein de l'agglomération pratiquent une telle distribution et a préféré réorienter les crédits dévolus à cette action à des investissements nécessaires à la qualité de l'accueil des enfants dans les locaux scolaires.

Par ailleurs, il était prévu, dans le contrat initial, que SODEXO mette en place des barquettes cellulose en lieu et place des barquettes plastiques. Il s'avère que les conditions techniques de cette mise en œuvre ne sont pas réunies et la Ville renonce donc à cette disposition.

De ce fait, il en résulte une moins-value et la SODEXO reconnaît devoir à la Ville depuis 2019, la somme de **27 919,65 € TTC** (vingt-sept mille neuf cent dix-neuf euros et soixante-cinq centimes).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré, **À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (5 contre)**

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant au contrat de délégation de service public pour la restauration scolaire et de portage de repas à domicile,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Ont signé les membres présents,

Suivent les signatures.

POUR EXPEDITION CONFORME

Fait en Mairie, le 15 novembre 2022

Le Maire,
Julien CORNILLET



La secrétaire de séance
Aurore DESRAYAUD

